



## COMMUNE DE LABARDE

### Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 Mars 2016

Convocation en date du 7 Mars 2016

#### Approbation du compte rendu du précédent CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte rendu de la séance du 7 Décembre 2015.

**Présents** : M. FONMARTY, Maire, M. PILONORD, M. LIAUBET, Mme DUPUY, M. DESTRIAN, Adjoint, Mme ALLARD M., M. ALLARD J, M. FABRI Mme CHEVALORE, M. LEGALLAIS, M. LEFOLL, Mr BARES, Mme TROQUEREAU, Conseillers Municipaux.

Madame Marielle ALLARD a été nommée secrétaire de séance.

### ADMINISTRATION GENERALE

#### **ADMINISTRATION GENERALE- DELIBERATION N° 2016-1403-01**

##### **Évaluation environnementale : étude des sols sur le site de la Croix Neuve**

Monsieur le Maire propose une contre-expertise des terrains la Croix Neuve : il fait part de la proposition de la Société APAVE SUDEUROPE

Coût : 14051€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à 11 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette étude.

### FINANCES

#### **FINANCES- DELIBERATION N° 2016-1403 - 02 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

##### **Annule et remplace la délibération N°2015-0712-42**

##### **Des travaux d'aménagement routier au niveau de l'accessibilité de l'école**

Monsieur le Maire demande d'adopter ce projet

D'approuver le plan de financement

De l'autoriser à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2016

De l'autoriser à déposer une demande de subvention au Conseil Départemental

PROJET	DEPENSES	SUBVENTIONS	MONTANT
TRAVAUX VOIRIE	87 475.30 H.T	DETR	9248.16 €
		CONSEIL DEPARTEMENTAL	30615.35 €
		AUTOFINANCEMENT	47611.79 €

TOTAL	87 475.30 H.T	TOTAL	87475.30€
-------	---------------	-------	-----------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ce projet.

**FINANCES – DELIBERATION N°2016-1403-03**

**FDAEC 2016 :**

Le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement communal est maintenu cette année

Après études des différents devis par la commission bâtiments

Le conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide :

D'affecter à cette subvention les travaux suivants :

Mise aux normes des sanitaires du foyer communal : 18 363.47 € H.T

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

**FINANCES – DELIBERATION N°2016-1403-04**

**RESERVE PARLEMENTAIRE : subvention :**

**Proposition** : mise aux normes dans le cadre de l'accessibilité du foyer communal.

Dans le cadre des travaux de la mise aux normes de l'accessibilité du foyer communal et afin de réduire la participation financière communale, Monsieur le Maire indique que la commune peut prétendre à un financement au titre des aides exceptionnelles aux collectivités locales, conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Mise aux normes des sanitaires du foyer communal : 18 363.47 € H.T

Réserve Parlementaire : 4000€

Part communale : 14 363.47 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 13 voix pour, 0 voix d'abstention et 0 voix contre :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant

**ADOPTE** le plan de financement ci-dessus

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter un financement au titre de la réserve parlementaire en faveur de Madame Pascale GOT, pour des travaux d'intérêt local.

**FINANCES– DELIBERATION N° 2016-1403 –05**

**FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL**

**PROJET TRAVAUX MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE DE L'ACCESSIBILITE**

Il est prévu des travaux des mises aux normes des établissements recevant du public

Monsieur le Maire demande d'adopter ce projet

D'approuver le plan de financement

De l'autoriser à déposer une demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local 2016

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 24 691.49 H.T

Son financement serait le suivant :

PROJET	DEPENSES	SUBVENTIONS	MONTANT
ACCESSIBILITE	24 691.49	Fonds De Soutien IPL	19 753.19
		Part communale	4938.30
TOTAL	24 691.49	TOTAL	24 691.49

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ce projet.

**FINANCES – DELIBERATION N°2016-1403-07**

**Approbation durée d'amortissement étude CAB sur 5 ans**

Monsieur le Maire précise que dès lors que les frais d'étude (2031), les frais de recherche et de développement (2032) et les frais d'insertion (2033), inscrits au budget ne sont pas suivis de réalisations d'un projet d'investissement, ils doivent être amortis.

Il indique à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de statuer sur les durées d'amortissement des comptes nommés ci-dessus.

La durée maximale d'amortissement préconisée est de 5 ans. Monsieur le Maire propose donc la durée d'amortissement suivante :

COMPTE	DESIGNATION	DUREE
2031	FRAIS D'ETUDES	5 ANS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

**D'adopter** les durées d'amortissements citées ci-dessus.



Bilan des commissions intercommunales

Fin de séance à 20h37